

Délibération n°2019.00091

Ressources Humaines - Mise à jour du tableau des effectifs

Séance du 15 octobre 2019

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 21

absents excusés représentés : 11

absente excusée non représentée : 1

L'an deux mille dix neuf, le 15 octobre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 09 octobre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert, 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Luc MARION, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Mohamed KACHOUR, Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, M. Loris BOULOGNE, M. Gérard GAUTHIER, M. Laurent PRUGNEAU, M. Lyazid AMRANE, Mme Patricia AMICO, M. Richard BERTHELEU, Mme Sophie VANHOUTTE

ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :

M. Benoît PENEZ donne pouvoir à M. Farid DJABALI, Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à M. Jean-Pierre BONTOUX, Mme Audrey MERET donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Jacques DURIN donne pouvoir à M. Sylvain BERNARD, M. Gilbert TROUILLET donne pouvoir à M. Guy DARAGON, Mme Josiane MARCOUD donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Jean BOUGEARD donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Claire KAHN donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, M. Vincent BOT donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à M. Mohamed KACHOUR, M. Philippe LALOUE donne pouvoir à M. Richard BERTHELEU

ABSENTE EXCUSÉE NON REPRESENTÉE :

Mme Farida BENMOUSSA

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain BERNARD

Délibération n° 2019.00091

Ressources Humaines - Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme. Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire

Vu l'article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3-2 et 34,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale du 8 octobre 2019,

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	29
POUR :	25 dont 10 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick REIS LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KAHN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE,
CONTRE :	4 dont 0 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Lyazid AMRANE, Madame Patricia AMICO,
ABSTENTIONS :	3 dont 1 par mandat Monsieur Philippe LALOUE, Monsieur Richard BERTHELEU, Madame Sophie VANHOUTTE

DECIDE d'approuver l'évolution du tableau des effectifs comme suit :

Catégorie	Grades	Effectifs permanents au 01/07/19	Créations d'emploi	ETP	Suppression s d'emploi	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE						
B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe - TC	8	1	1		
C	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe - TC	9	7	7		
FILIERE ANIMATION						
C	Adjoint d'animation - TNC	44	5	1.43		
C	Adjoint d'animation - TC	90	2	2		
B	Animateur principal 2 ^{ème} classe - TC	1	1	1		
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
A	Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle - TC	1	1	1		
C	ATSEM principal 1 ^{ère} classe - TC	7	4	4		

Catégorie	Grades	Effectifs permanents au 01/07/19	Créations d'emploi	ETP	Suppression s d'emploi	ETP
FILIERE CULTURELLE						
B	Assistant d'enseignement artistique - TNC	12	1	0.59		
B	Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe - TC	1	1	1		
FILIERE TECHNIQUE						
C	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe - TC	19	2	2		
C	Agent de maîtrise - TC	8	1	1		
TOTAL			26	22.02		

EMPLOIS PERMANENTS		
	Effectifs	ETP
Au 1 ^{er} juillet 2019	609	556.64
Création d'emploi	26	22.02
Suppression d'emploi	0	0
Nouvel effectif au 01/11/2019	635	578.66

PRECISE que ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée, pour une durée maximale d'un an, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. La durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pas pu aboutir.

DECIDE que les crédits afférents à la dépense sont inscrits au budget communal de l'exercice 2019, chapitre 012, article 641.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.